



Doc. 13157
23 avril 2013

Violence à l'encontre des communautés religieuses

Amendement¹ n° 30

Dans le projet de résolution, au paragraphe 9.3, après le mot « religions », insérer les mots suivants :

« et les convictions non religieuses ».

Déposé par:

CONNARTY Michael, Royaume-Uni, SOC
LIDDELL-GRAINGER Ian, Royaume-Uni, GDE
PRESCOTT John, Royaume-Uni, SOC
SHERIDAN Jim, Royaume-Uni, SOC
WATKINSON Angela, Royaume-Uni, GDE

1. 2013 - Deuxième partie de session

